

Tarif des produits de l'unité¹CBM – UPR4301

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité « Centre de Biophysique Moléculaire » UPR4301, sont fixés selon le barème suivant² :

Plateforme RMN	
Tarif à l'heure	
Laboratoires CNRS	15 €
Etablissements publics	65 €
Privé	150 €

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 mars 2011.

¹ A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les produits dits de type 1 : produits liés aux missions fondamentales de l'établissement (réalisation de toute recherche scientifique, diffusion de la connaissance et de l'information scientifique, contribution à l'application et à la valorisation de ces recherches : se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000)

² Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format PDF non scanné

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS³.

Fait à Orléans, le 07/03/2011
P/ le Président et par délégation⁴

Le délégué régional


Patrice SOULLIE

³ En application de la décision n° 080001DAJ du 14 mars 2008 (http://www.sg.cnrs.fr/daj/textes/reglementation/docs/DEC080001DAJ_actes_admin.pdf), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. A titre transitoire, du 11 octobre au 30 novembre 2010, elle est envoyée par mail au BO (Bulletin.Officiel@dsi.cnrs.fr) dans les conditions précisées à l'adresse suivante <http://www.dsi.cnrs.fr/bo/procedure.htm> et enregistrée dans Doc'utiles (créer une fiche documentaire et y attacher la décision et son annexe). A compter du 1^{er} décembre 2010, l'enregistrement dans Doc'utiles suffit.

⁴ Nom, prénom et qualité du signataire